



Le portrait du Journal du Palais

Terre battante

À 27 ans, avec une détermination qui force le respect, **Laura-Line Legendre** mène deux carrières de front. Entrepreneuse dans la communication à Dijon et joueuse de tennis fauteuil sur le circuit international, sélectionnée cette année pour passer les qualifications pour le tournoi de Roland-Garros, la Seine-et-Marnaise d'origine poursuit un rêve qui semblait pourtant inaccessible il y a dix ans lorsqu'un accident a remis sa vie en question. *Page 16*

Grainitude, une jeune pousse bien-être à Dijon

Mathilde Charles développe, produit et commercialise des boissons chaudes créatives, alternatives au café et au thé, à base légumineuses et céréales torréfiées (locales et bio). *Page 2*

Sens, les grands travaux

Dans la sous-préfecture de l'Yonne, malgré les fortes chaleurs, le rythme des différentes opérations de renouvellement urbain n'a pas flanché. *Page 9*

3 pages d'annonces légales

Lire les pages 11 à 13

L'étrange anniversaire des cycles Lapierre



Nous venons de rencontrer Lapierre pour évoquer les 80 ans de la marque de cycles dijonnaise quand est tombée l'annonce des déboires de sa maison-mère, Accell, en cessation de paiement. Lapierre Dijon s'est immédiatement placé sous la protection



du tribunal de commerce - l'audience qui aura lieu le 25 août permettra aux magistrats de statuer sur l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire. Localement on espère tous que l'histoire de cette pépite dijonnaise, créée en 1946 par Gaston

Lapierre (à gauche), qui a accompagné toutes les évolutions du cyclisme, de la bicyclette populaire aux plus grands champions internationaux, ne va pas s'arrêter en cette année anniversaire. William Perrier, son directeur général (à droite), veut y croire,

et par la procédure engagée, veut donner à Lapierre les moyens de se battre. L'entreprise aux racines dijonnaises compte aujourd'hui 106 collaborateurs et s'appuie sur un réseau de 800 revendeurs.

Page 4 à 6

Le FNADT au scalpel de la Cour des comptes

La Cour des comptes vient de rendre publiques ses observations définitives sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), couvrant les exercices 2020 à 2025. Alors que le dispositif vient de fêter ses trente ans, le verdict des magistrats est sévère :

le FNADT est devenu un instrument financier illisible, sans pilotage réel, et dont l'avenir même en tant que fonds est mis en doute avec, à la clé, de vraies conséquences budgétaires pour les collectivités locales.

Page 8

Halte à « l'autobésité » ! *Page 15*

Constructeur de
bâtiments
tertiaires et
industriels



**GROUPE
GUITON**
Concepteur
Constructeur
engagé

www.groupe-guiton.fr

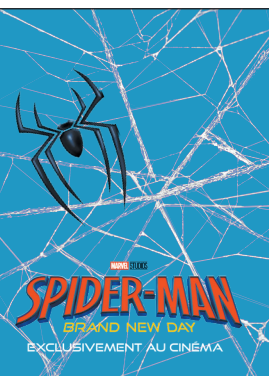
R 28302 - 5033 - 2€



MARVEL and all related character names: © & TM 2026 MARVEL. Spider-Man: Brand New Day, the Movie © 2026 CHI and MARVEL. All Rights Reserved.

UN SUPER-HÉROS
POUR PROTÉGER
VOS LIVRES. UN GESTE
SOLIDAIRE POUR
PROTÉGER DES VIES.

DONT
1€
POUR
NOS MISSIONS
HUMANITAIRES



Le budget mensuel moyen d'un logement étudiant



Les défaillances d'entreprises en BFC



Les difficultés des TPE



baromètre

Logement étudiant : la BFC bien placée

Avec la rentrée, se pose la question du logement étudiant. Selon une étude menée par LocService.fr à partir de près de 2.700 offres et demandes de location enregistrées en BFC au cours des douze derniers mois, 67 % des étudiants recherchent un studio ou un T1 et 51 % un logement meublé. Les loyers des studios progressent de +5,8 % à l'échelle régionale : le budget moyen d'un étudiant en BFC est de 531 € (vs 636 € en France hors Paris : 962 €), ce qui fait de la région l'une des plus accessibles. Enfin, Besançon monte en puissance et réduit l'écart avec Dijon : en 2025, Dijon captait 54 % des recherches régionales contre 25 % pour Besançon. Cet écart est tombé à 15 points cette année, Besançon gagnant 6 points quand Dijon en perd 8.

Défaillances d'entreprises : alerte en BFC

Allianz Trade, spécialiste l'assurance-crédit a publié sa dernière étude sur les défaillances d'entreprises au T2 2026. 491 ont été enregistrées dans la région, soit -10 % par rapport au T2 2025 mais en hausse de +4 % au T1. Le Territoire de Belfort (-40 %) et le Doubs (-32 %), tirent fortement à la baisse mais la Saône-et-Loire (+11 %) et la Nièvre (+19 %) maintiennent une pression au second semestre. L'agriculture constitue un point de vigilance, avec une hausse des défaillances de +37 %, soit près de trois fois la tendance nationale (+13 %). L'hébergement-restauration fait également figure de signal d'alerte, avec une progression de +25 %, à contre-courant de la moyenne nationale (+7 %).

Les TPE s'enlisent

T2 2026 confirme l'enlèvement économique des TPE selon le Baromètre du Syndicat des Indépendants et des TPE : près de 65 % des dirigeants constatent une baisse de leur chiffre d'affaires, 70 % une diminution de leur marge nette. Seuls 10 % observent une progression. Les difficultés financières demeurent particulièrement préoccupantes : 61 % des dirigeants déclarent une dégradation de leur trésorerie et une entreprise sur deux fait face à des problèmes de trésorerie, jugés importants pour 18 %. 38 % des dirigeants disposent de moins de trois mois de visibilité financière, tandis que 12 % rencontrent déjà des difficultés immédiates pour faire face à leurs charges. Les principaux facteurs identifiés sont la baisse du CA (68 %), les cotisations sociales sur les salaires (52 %), les cotisations personnelles (47 %) et la fiscalité.

Avec Grainitude, la Dijonnaise propose une gamme de boissons alternatives au café ou au thé, à partir de grains de pois chiche locales ou de riz bios qu'elle torréfie et assemble.



Mathilde Charles, la jeune pousse qui réinvente les boissons chaudes

« Changez vos habitudes, buvez du pois chiche ! », aurait pu être le slogan de Mathilde Charles. Avec Grainitude, la Dijonnaise fait en effet depuis avril dernier le pari de proposer une gamme de préparations pour boissons chaudes, alternatives au traditionnel café, à base de graines de pois chiche produites dans le nord du département.

EN ACCORD AVEC SES CONVICTIONS

Une idée longuement mûrie : docteur en sciences sensorielles, elle a travaillé pendant 15 ans dans le domaine de l'agroalimentaire, tant en recherche fondamentale que pour le secteur privé. Une carrière qui l'amène notamment en Italie, pays où le café est presque une religion... Puis est venue l'envie de revenir à Dijon, « avec un projet plus personnel » dans lequel infuseraient avec bonheur et cohérence les convictions écologiques de cette végétarienne. Alors des boissons chaudes, pourquoi pas, mais pas

venues de l'autre bout du monde. La chicorée ? Déjà bue et revue, le sarrasin, déjà exploité... C'est ainsi qu'est née l'idée de torréfier du pois chiche. En scientifique, Mathilde Charles ne s'improvise pas torréfactrice, mais se forme auprès d'un maître (Vincent Balot, MOF café, installé en Haute-Saône) et hardi petit : en avril 2026, elle créait Grainitude sur fonds propres et avec les aides de France Active et d'Initiative Côte-d'Or et lançait sa première production dans la foulée. La gamme, baptisée Cicera - « Pois chiche » en latin - se décline en trois produits selon le degré de torréfaction (doux ou corsé) et l'assemblage, puisque le Cicera Gourmand propose un mix pois chiche/graines de mélilot, qui apporte ses notes mellifères. La gamme donne son meilleur en cafetière à piston ou italienne, ou encore en infusion à froid, bref (si l'on peut dire) : en prenant un peu de temps pour laisser aux arômes la latitude de s'exprimer. Dépouillée de l'amertume d'une chicorée par exemple, la boisson est à la fois com-

plexe et gourmande, propice à séduire ceux qui ne veulent ou ne peuvent boire des excitants comme la caféine ou la théine - Mathilde Charles a en effet également pensé aux amateurs de thé avec un « Oryza » (riz en latin), à base de riz camarguais et d'ortie, qui rappelle, sans le côté astringent, les thés verts japonais.

Grainitude est présent chez une dizaine de distributeurs et de restaurants qui l'emploient en cuisine en métropole dijonnaise. Les produits sont également en vente en direct via le site de Mathilde Charles, qui organise sur demande des ateliers de dégustation à Dijon pour découvrir sa gamme. Bientôt labellisée 100 % Savoir-Faire Côte-d'Or, elle est également inscrite dans la démarche AB. La créatrice vise une rentabilité de l'activité sous un à deux ans grâce à une production mensuelle de 200 kg mensuels à deux ans.

Emmanuelle de Jesus

♦ grainitude.fr

Ils bougent.

UNE BOURGUIGNONNE À LA TÊTE D'IESF. À l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de la société des ingénieurs et scientifiques de France (IESF) qui s'est déroulée le mardi 30 juin dernier, le nouveau conseil d'administration a élu à la présidence **Carmen Munoz Dormoy** pour un mandat d'un an (renouvelable). Celle qui dirige le groupe EDF en BFC est diplômée de l'Ecole Centrale Paris/Centrale Supélec (promo 92). Cette élection marque une étape historique pour l'association puisque Carmen Munoz Dormoy devient la première femme à accéder à la présidence d'IESF depuis sa création en 1848.

UN NOUVEAU SOUS-PRÉFET À BEAUNE.

Après trois années consacrées au service de l'arrondissement de Beaune, Benoît Byrski quittera ses fonctions de sous-préfet de Beaune le 1^{er} septembre prochain et rejoindra la Direction générale des collectivités locales du ministère de l'Intérieur. Benoît Byrski sera remplacé dans ses fonctions par **David Roche**, jusqu'alors sous-préfet de Charolles.

décideurs

RETROUVEZ L'INTEGRALITÉ DE VOTRE JOURNAL

ET PLUS ENCORE SUR

www.journal-du-palais.fr



OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE
DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** 2026 :

Je souhaite recevoir ☐ exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x ☐ = ☐

Société : ☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

Un été en entreprises

L'étrange anniversaire de Lapierre

Des bicyclettes d'après-guerre aux vélos de haute technologie, Lapierre a traversé toutes les grandes mutations du cyclisme. À l'heure où la marque dijonnaise fête ses 80 ans tout en ouvrant une nouvelle page de son histoire avec sa demande de placement en redressement judiciaire, son directeur général William Perrier revient sur cet héritage et les défis qui l'attendent.



L'histoire de Lapierre pourrait se raconter à travers les grandes révolutions du cycle. Créée en 1946 par Gaston Lapierre, l'entreprise accompagne d'abord le formidable essor du vélo populaire avec des « bicyclettes » de type « porteur » ou « vélo de ville » qu'il est un bonheur de croiser, parfois, dans les rues de Dijon. Mais c'est dans les années 1980 que la marque change de dimension.

À la fin des années 1980, et sous l'impulsion du fils Jacky, alors que le VTT débarque en France, Lapierre prend le pari de cette nouvelle pratique. Dès 1988, la marque dijonnaise engage des équipes en compétition et commence à collectionner les succès, jusqu'à devenir une référence du VTT français.

Vient ensuite la route. En investissant massivement dans la recherche et le développement, Lapierre développe des vélos toujours plus performants et noue des partenariats avec le plus haut niveau. La marque entre dans la cour des grands grâce au peloton professionnel au tout début des années 2000. Ce sera l'empreinte la plus forte du petit-fils du fondateur, Gilles Lapierre, alors même que l'entreprise a rejoint le groupe Accell en 1996.

DES CHAMPIONS AUX AMATEURS

La marque dijonnaise accompagne alors des coureurs de premier plan et remporte notamment des étapes sur les grands tours, dont le Tour de France, avec des coureurs comme Thibaut Pinot (vainqueur d'une étape en 2012 et 2015, meilleur jeune du Tour 2014) ou Arnaud Démare (champion de France 2014, vainqueur d'étapes sur le Tour et le Giro). « *Les exigences des champions deviennent un laboratoire grandeur nature : chaque gramme gagné, chaque amélioration aérodynamique ou de rigidité finit par bénéficier aux modèles destinés aux amateurs* », précise William Perrier, directeur général du groupe Lapierre.

Dernier terrain de conquête pour Lapierre : le gravel. Avec ses vélos Crosshill, la marque dijonnaise accompagne l'essor de cette nouvelle pratique, à mi-chemin entre



Créée en 1946 par Gaston Lapierre, l'entreprise accompagne d'abord le formidable essor du vélo populaire avec des bicyclettes de type « porteur » ou « vélo de ville » qu'il est un bonheur de croiser, parfois dans les rues de Dijon. Mais c'est dans les années 1980 que la marque change de dimension et se frotte avec succès au VTT, puis à la compétition.

« Les exigences des champions deviennent un laboratoire »

- William Perrier, directeur général du groupe

Photos du dossier : Archives Groupe Lapierre

route, aventure et chemins. Son modèle Lapierre Crosshill CF 7.0 a ainsi été élu « Gravel de l'année 2025 » par le magazine Le Cycle.

ABORDER SON SIÈCLE D'EXISTENCE

Dans le même temps, l'assistance électrique transforme profondément le secteur. La politique de Lapierre sur ce segment est plutôt claire : faire de l'électrique une extension de toutes les pratiques du vélo, pas un abandon du vélo musculaire. La marque dijonnaise développe des VAE dans plusieurs univers : « *ville, trekking/voyage, route, gravel et VTT, avec l'idée d'apporter une assistance qui permet de rouler plus loin, plus longtemps ou sur des terrains plus difficiles* », détaille l'entreprise. Un avenir qui s'écrit désormais dans un contexte inédit. Placé sous la





Jacky et Gilles Lapierre au milieu des chaînes de montage. Crédit : Archives Groupe Lapierre.

protection du tribunal de commerce de Dijon afin de poursuivre son activité et trouver un investisseur après les difficultés de sa maison mère Accell (voir page suivante), Lapierre, fort de 106 collaborateurs et 800 revendeurs, entend conserver ce qui fait sa force depuis 1946 : son ancrage industriel dijonnais, son savoir-faire et sa capacité d'innovation. « Nous ne déposons pas cette demande pour renoncer. Nous la déposons pour nous donner les moyens de nous battre », résume William Perrier. Le groupe met en avant plusieurs indicateurs encourageants : « Ces dernières années, Cycles Lapierre a réduit ses coûts, adapté son organisation et fortement assaini ses stocks. Entre fin 2023 et fin 2024, ses stocks de produits finis ont diminué de près de 47 %. Entre 2024 et 2025,

sa perte d'exploitation a été réduite de 41 %. Les premiers mois de 2026 ont également fait apparaître des premiers signes d'amélioration opérationnelle, notamment sur les marges ». Une nouvelle page de l'histoire de la marque s'ouvre ainsi, avec l'ambition d'aborder son bientôt siècle d'existence en retrouvant son indépendance et un nouvel élan.

MAX CADI

LA SEMAINE PROCHAINE :

La Rochère, en verre et contre tout

Une forte dimension familiale



♦ « Plus qu'une marque, un nom » : au fil des années, Lapierre reste profondément attachée à sa dimension familiale. Après Gaston Lapierre, le fondateur (ci-contre), son fils Jacky reprend la direction de l'entreprise en 1960, avant que Gilles Lapierre ne poursuive l'aventure à partir de 1996. C'est aussi la date de l'entrée dans le groupe Accell.

Crédit : Archives Groupe Lapierre.



ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES



☐ Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

William Perrier : « Toutes nos compétences sont à Dijon ! »

Entretien. Victime collatérale de sa maison mère, le Néerlandais Accell désormais en cessation de paiements, le groupe Lapierre entend se sauver en restant fidèle à ses racines dijonnaises. Il s'est placé sous la protection du tribunal qui statuera le 25 août. William Perrier, son directeur général, y croit.



Le Journal du Palais. Lapierre est née il y a 80 tout pile, en 1946, à Dijon.

Qu'est-ce qui explique qu'une entreprise de cycles bourguignonne soit encore aujourd'hui une référence mondiale ?

♦ **William Perrier.** Il y a dans l'ADN de Lapierre quelque chose d'assez rare : une exigence artisanale qui ne s'est jamais laissée distancer par l'innovation industrielle. Gaston Lapierre a fondé cette entreprise avec une conviction simple : la qualité du cadre fait tout. Et cette conviction perdure encore 80 ans après. Notre R&D, notre usine d'assemblage, notre savoir-faire sont restés ici à Dijon, ça participe à notre force, et on est très fiers de cet ancrage français et local. Treize monteuses consacrent encore aujourd'hui 20 à 25 minutes à chaque vélo, contrôlé sur plus de 20 critères. Dans un monde où tout s'accélère et se délocalise, c'est ce soin du détail et l'ambition sportive qui font la singularité de Lapierre.

♦ **Fabriquer un vélo aujourd'hui n'a plus grand-chose à voir avec celui des années 50 : quelles sont les plus grandes révolutions techniques que vous avez connues ou même lancées ?**

♦ Lapierre a toujours su voir ce que les autres ne voyaient pas encore. Plusieurs révolutions se sont succédées. D'abord le VTT dans les années 80, venu des États-Unis : ce n'était pas une évolution du vélo de route, c'était une rupture totale - personne n'y croyait - de nouveaux usages, de nouveaux matériaux et donc, une toute nouvelle clientèle.



William Perrier.
Toutes les photos crédit
Groupe Lapierre

Ensuite le tout-suspendu : avec le X-Control en 2001 et le système FPS, Lapierre a prouvé qu'on pouvait allier efficacité et confort sur des terrains impraticables. Puis le carbone, notre cadre LP 0.9C en 2003, à 900 grammes, était une performance quasi incroyable pour l'époque. Et maintenant, l'aérodynamisme combiné à la technologie numérique : le Xelius DRS est né d'un travail de co-développement intense avec les ingénieurs de la Team Picnic PostNL. On ne part plus d'une feuille blanche pour créer nos vélos, on travaille avec les athlètes, on teste en conditions réelles. C'est une façon de faire des

vélos qui aurait été inimaginable il y a vingt ans !

♦ **Le marché du vélo a connu un formidable engouement pendant le Covid avant un net ralentissement. Les difficultés de votre maison mère, Accell, en témoignent. Comment Lapierre traverse-t-il cette période ?**

♦ La période post-Covid a imposé une réalité sévère à toute l'industrie, et Lapierre n'y a en effet pas échappé. Mais je crois qu'elle révèle aussi les marques qui ont de vrais fondamentaux. Nous avons choisi de répondre par la montée en gamme et l'internationalisation. Notre priorité immédiate est de renforcer notre présence sur des marchés stratégiques comme l'Allemagne et les Pays-Bas. Ce ralentissement dit aussi quelque chose d'important sur la mobilité vélo : l'engouement n'était pas artificiel. Les usages se sont durablement transformés. Le vélo électrique, le gravel, la route, les déplacements urbains : c'est une réalité quotidienne pour des millions de personnes. Lapierre est présente sur toutes ces pratiques avec 151 modèles. Notre rôle, c'est d'accompagner cette maturité du marché avec des produits qui la méritent.

♦ **Lapierre a connu plusieurs vies : entreprise familiale, groupe Accell, KKR, et aujourd'hui une**

nouvelle évolution avec le placement surprise à votre demande en redressement judiciaire. Comment abordez-vous ce nouveau virage ?

♦ Nous ne déposons pas cette demande pour renoncer. Nous la déposons pour nous donner les moyens de nous battre. L'objectif est de bénéficier de la protection du tribunal pendant une période d'observation afin de poursuivre l'activité, préserver les emplois et trouver des investisseurs capables d'assurer durablement l'avenir de l'entreprise. Cycles Lapierre reprend son indépendance. L'avenir doit maintenant s'écrire avec notre identité, nos équipes et notre ancrage à Dijon. Nous avons la chance d'avoir notre outil industriel ici, toutes nos compétences sont à Dijon. J'ai sollicité la préfecture, la région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, la ville de Dijon ainsi que l'ensemble de ses partenaires économiques pour nous épauler dans cette nouvelle étape.

♦ **Si nous nous retrouvons dans vingt ans pour célébrer les 100 ans de Lapierre, à quoi ressemblera le vélo que vous nous présenterez ?**

♦ J'espère que nous vous présenterons un vélo que nous n'aurions pas été capables d'imaginer aujourd'hui. Parce que l'histoire de Lapierre, c'est avant tout celle de l'anticipation : avoir su voir avant les autres le VTT, le tout-suspendu, le carbone. Je l'imagine plus léger, plus performant, plus intelligent, avec des technologies que nous ne maîtrisons pas encore. Mais je suis certain d'une chose : il portera toujours l'ADN de Lapierre, cette exigence du détail, cette passion du vélo et ce savoir-faire qui, depuis 1946, se transmet et se développe ici à Dijon. Le vélo de 2046 sera différent. Mais notre ambition restera la même : imaginer aujourd'hui le vélo dont les cyclistes auront envie demain.

Propos recueillis
par Max Cadi



Gilles Lapierre lors de la coupe de France de VTT dans les années 90.



Yonne. Après plusieurs mois d'incertitude, le centre médico-dentaire des Cordeliers a repris son activité le 2 juillet. Sa fermeture avait été décidée par l'ARS au mois de mai pour des manquements sur l'hygiène et le risque infectieux. Une bonne nouvelle face à la pénurie de chirurgiens-dentistes dans le département.

Centre médico-dentaire d'Auxerre : une réouverture qui redonne le sourire



Ouvert à l'automne 2025 avec l'ambition de renforcer l'offre de soins dans un département particulièrement touché par la désertification médicale, le centre médico-dentaire place des Cordeliers s'était vu, au mois de mai, retirer son agrément par l'Agence régionale de santé suite à des constats de manquements à l'hygiène et un risque infectieux, le comble pour un centre dentaire. Néanmoins, il apparaît que l'ARS n'a pas respecté les délais pour fermer ce bâtiment : c'est pourquoi, depuis le 2 juillet, l'établissement a pu rouvrir ses portes et accueillir à nouveau ses premiers patients, offrant une réponse supplémentaire aux difficultés d'accès aux soins dentaires dans l'Yonne.

UN ENJEU MAJEUR POUR L'ACCÈS AUX SOINS

Dès son lancement, le projet répondait à un besoin identifié dans l'Yonne depuis plusieurs années, qui présente un nombre de chir-

giens-dentistes largement inférieur à la moyenne nationale (39 à 45 dentistes pour 100.000 habitants, selon les sources et les années étudiées, contre 68 chirurgiens-dentistes pour 100.000 habitants en France). Les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous se comptent souvent en plusieurs mois.

LE RECRUTEMENT, PRINCIPAL DÉFI

Si les locaux sont désormais opérationnels, bien que l'ARS reste attentif à la situation du centre, la principale difficulté reste humaine. Le centre a en effet été pensé pour accueillir, à terme, une équipe de onze dentistes ainsi que plusieurs médecins spécialistes. Une volonté qui n'a jamais pu se réaliser... Comme de nombreuses structures de santé, le centre peine à recruter des chirurgiens-dentistes. Cette tension sur le marché de l'emploi ralentit son développement et explique que l'établissement fonctionne encore avec un effectif inférieur à celui initialement envisagé.

Pour attirer de nouveaux praticiens, la direction poursuit ses recherches

en France mais également à l'étranger. L'objectif est de constituer une équipe suffisamment étoffée pour élargir les plages de consultation, réduire les délais de rendez-vous et proposer une prise en charge durable des patients. Cette problématique dépasse largement le cadre auxerrois : partout en France, les centres de santé se disputent un nombre limité de professionnels, dans un contexte de forte demande de soins.

La réouverture du centre constitue donc une bonne nouvelle pour les milliers de patients en recherche d'un dentiste. Elle s'inscrit également dans la stratégie menée par les collectivités pour renforcer l'offre de santé sur le territoire. La Ville d'Auxerre avait d'ailleurs accompagné la création du projet par une subvention de 250.000 € destinée à soutenir à la fois l'installation du centre et la réhabilitation du bâtiment historique des Cordeliers, subvention qu'elle essaye de récupérer suite aux manquements d'hygiène du bâtiment et de la fermeture provisoire.

Pour autant, l'équation reste fra-



Depuis le 2 juillet, l'établissement situé place des Cordeliers a pu rouvrir ses portes et accueillir à nouveau ses premiers patients. Crédit : JDP.

gile. La réussite du projet dépendra de sa capacité à fidéliser des praticiens et à poursuivre sa montée en charge. Si cet objectif est atteint, le centre médico-dentaire pourrait devenir l'un des principaux

leviers pour améliorer l'accès aux soins dentaires dans l'Yonne, où la demande demeure largement supérieure à l'offre disponible.

Enzo Beaudet

leJournalduPalais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels

- ☒ Publireportage
- ☒ Encartage
- ☒ Numérique
- ☒ Visibilité parfaite
- ☒ Tarifs attractifs



Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68 ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org

COLLECTIVITÉS

Le FNADT au scalpel de la Cour des comptes

France. La Cour des comptes vient de rendre publiques ses observations définitives sur le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), couvrant les exercices 2020 à 2025. **Verdict : un instrument financier devenu illisible, sans pilotage réel, et dont l'avenir même en tant que fonds est mis en doute avec, à la clé, de vraies conséquences budgétaires pour les collectivités locales.**



Trente ans après sa création par l'article 33 de la loi dite Pasqua du 4 février 1995 (loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire), le FNADT n'a plus grand-chose d'un fonds au sens strict. C'est le constat, sans détour, que dresse la cinquième

chambre de la Cour des comptes dans un récent (22 juillet 2026), rapport de contrôle portant sur la période

2020-2025. Derrière l'acronyme technocratique se cache pourtant un outil concret pour des milliers de communes : cofinancement de chefs de projets Petites Villes de demain, soutien aux relais France Services, coup de pouce à la rénovation d'un patrimoine local ou à l'aménagement d'une friche industrielle. Mais la magistrature financière pointe une dispersion telle des crédits que même l'administration peine à en tracer l'usage.

UNE GESTION À LA MAIN DES PRÉFETS

Rattaché au programme 112 de la mission « Cohésion des territoires », le FNADT a vu son exécution en crédits de paiement quasiment doubler entre 2020 et 2025, passant de 155 à 311 M€. Une hausse tirée presque exclusivement par la section générale, celle qui finance les grands programmes nationaux pilotés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) - France Services en tête - qui absorbe à elle seule près d'un tiers des crédits du fonds. Pour les collectivités, l'alerte est venue en 2025. L'adoption tardive de la loi de finances a entraîné une chute brutale des crédits de la section locale, celle qui abonde les contrats de plan État-région (CPER, CPIER), de 80 % en crédits de paiement et 60 % en autorisations d'engagement. Conséquence directe : des préfectures de région se sont retrouvées, selon la Cour, en incapacité de payer des factures déjà engagées par des collectivités, pour un montant estimé à 55 M€ début octobre 2025. Il a fallu une loi de finances de fin de gestion, votée en décembre, pour rouvrir 31 M€ en urgence.

« Le FNADT n'est plus qu'un vecteur financier subsidiaire ».

- Rapport de la Cour des comptes, juillet 2026

Les trois quarts des crédits sont en effet gérés par les préfets de région, avec une latitude quasi totale sur la sélection des projets. Un fonctionnement majeur localement : le rapport note que « la polyvalence de ce fonds en fait un outil jugé précieux par les préfets car il permet de boucler le financement de certaines opérations et de répondre aux besoins spécifiques du territoire, à tel point que certains le qualifient de fonds "burette d'huile" »...

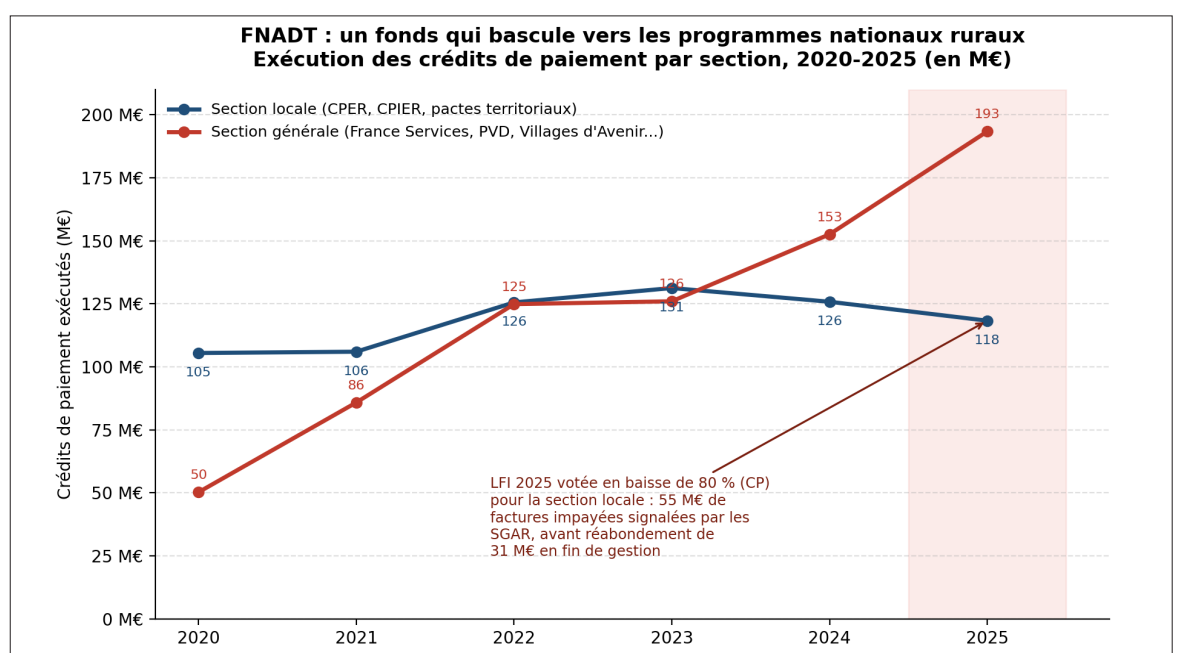
mais qui s'accompagne d'un déficit de transparence vis-à-vis des élus locaux. En juillet 2025, un rapport

du Sénat au titre éloquent : *Sauver le FNADT : l'aménagement du territoire à la croisée des chemins*, le pointait d'ailleurs : « l'obligation légale de communication des décisions d'attribution aux conseils régionaux et départementaux n'est globalement pas respectée. »

La loi impose pourtant une information annuelle des présidents de région et de département sur l'utilisation de la section locale : une obligation que cinq préfectures de région interrogées reconnaissent tout simplement ne pas respecter, contre seulement trois qui publient un rapport dédié. La Cour relève aussi des pratiques disparates d'une région à l'autre : critères de répartition différents, niveau de concertation variable avec les conseils régionaux, et des cas de subventions à plus de 80 % du coût d'un projet pour des dépenses éloignées de toute logique d'aménagement du territoire : financement d'un chariot élévateur, d'un prototype de jeu vidéo mobile ou d'un concert commémoratif...

UN « EFFET LEVIER » À RELATIVISER

Enfin, le rapport bat en brèche l'argument avancé par l'administration pour justifier le maintien du fonds : son fameux « effet levier ». En moyenne, le FNADT ne finance que 19 à 21 % du coût total des projets qu'il soutient - un ratio en baisse sur la période - ce qui signifie, selon les magistrats, que le fonds complète des plans de financement plus qu'il ne les déclenche. « Cela signifie avant tout, pointe le rapport, que le FNADT ne finance qu'une part minoritaire des projets, généralement autour d'un cinquième du plan



Décryptage

◆ Le graphique ci-dessus retrace l'exécution des crédits de paiement (CP) du FNADT entre 2020 et 2025. La courbe bleue correspond à la section locale qui finance les démarches de contractualisation entre l'État et les collectivités (CPER, CPIER, contrats de convergence et de transformation, pactes territoriaux) : elle progresse de 105 M€ à 118 M€, avec un infléchissement en 2025. La courbe rouge correspond à la section générale, qui finance les programmes nationaux pilotés par l'ANCT (France Services, Petites Villes de demain, Villages d'Avenir, Territoires d'industrie...) : elle quadruple presque sur la période, passant de 50 M€ à 193 M€, traduisant le report des priorités du fonds vers le soutien à la ruralité au détriment des contrats État-régions.

La zone rose signale l'année 2025, marquée par l'adoption tardive de la loi de finances initiale (LFI), qui s'est traduite par une baisse de 80 % des CP votés pour la section locale par rapport à l'exercice précédent. Cette contraction budgétaire a mis certaines préfectures de région en difficulté pour honorer des factures déjà engagées auprès des collectivités (un montant de 55 M€ d'impayés signalé par les secrétariats généraux aux affaires régionales au 1^{er} octobre 2025) avant qu'un réajustement de 31 M€ ne soit voté en loi de finances de fin de gestion, début décembre 2025.

Graphique généré par IA. Source : Cour des comptes, rapport S2026-0490, d'après les données de la DGCL (Graphique n°5 du rapport, et commentaire p. 19-20).

de financement, et non qu'il génère des effets mesurables en propre. » Sur l'ensemble des contrats de plan État-région, sa contribution reste inférieure à 10 %, et tombe à 6,3 % si l'on intègre le volet mobilité. Aucune donnée, souligne la Cour, ne permet d'évaluer ses effets réels en matière d'emploi ou d'attractivité des territoires.

En conclusion, la Cour, sans recommander formellement sa suppression, estime qu'aucun argument solide ne justifie le maintien du FNADT sous sa forme actuelle de fonds sans personnalité juridique - ouvrant la voie à une possible absorption de ses crédits dans le programme 112 ou dans un futur fonds unique d'investissement local, actuellement à l'étude pour la DETR, la DSIL et la DPV.

Emmanuelle de Jesus

Quel impact pour les communes ?

■ Pour les élus locaux, en particulier ceux des petites villes rurales, plusieurs enseignements pratiques se dégagent du rapport :

- Le Fnadt est une ressource complémentaire, pas structurante. Il ne représente que 2 à 6 % du total des dotations d'investissement de l'État (DETR, DSIL, DSID) selon les régions, et ne doit pas être considéré comme un pilier de financement mais comme un appoint pour boucler un plan de financement.
- Un risque de décalage de trésorerie. La chute des crédits de la section locale en 2025 a directement pénalisé des collectivités ayant déjà engagé des dépenses sur la foi d'un cofinancement promis.
- Un accès inégal selon les territoires : l'absence de critères nationaux stabilisés fait que l'obtention et le montant des subventions dépendent largement des priorités fixées, chaque année, par chaque préfet de région.
- Pourtant, le fonds reste, de l'aveu même d'associations d'élus (Association des petites villes de France, Association des régions de France), l'un des seuls leviers pour financer des projets non éligibles à la DETR ou à la DSIL, ou portés par des acteurs privés et associatifs.

Yonne. Dans la sous-préfecture de l'Yonne, malgré les fortes chaleurs, le rythme des différentes opérations de renouvellement urbain n'a pas flanché.

Sens dévoile des chantiers tous azimuts



Le projet le plus avancé concerne la place Jean-Jaurès, dont le réaménagement est entré dans sa dernière phase. Lancée en mai dernier, cette opération représente un investissement de 1,2 M€ et constitue l'ultime étape du vaste programme de rénovation des Promenades. À terme, la place offrira davantage de végétation avec 29 arbres contre 15 aujourd'hui, des espaces verts étendus, des surfaces désimperméabilisées favorisant l'écoulement des eaux pluviales ainsi qu'un stationnement modernisé intégrant des places adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et des bornes de recharge électrique. Autre investissement notable, la rénovation du terrain Bacary Sagna traduit la volonté municipale de soutenir la pratique sportive. Doté d'un budget de près de 434.000 €, le chantier consiste à remplacer le revêtement synthétique. Le nouveau terrain abandonne les billes de microplastiques au profit d'un remplissage en liège et en matériaux naturels, réduisant ainsi son impact environnemental.

La municipalité poursuit également la requalification de

l'axe Écrivain-Gâteau-Beaurepaire, la voie reliant les Promenades au centre historique. Cette opération estimée à 1 M€ est en cours d'achèvement. « Jusqu'à la mi-septembre, les travaux concernent le carrefour Grande-Rue - rue de l'Écrivain - rue Gâteau. Réalisés par demi-chaussée, ils permettent de maintenir les accès aux commerces ainsi que les livraisons. Le chantier se poursuivra ensuite rue Gâteau, de la mi-août à la fin octobre, puis rue Beaurepaire de début septembre à la fin novembre. Les commerces, les cheminements piétons et le parking des Jacobins resteront accessibles pendant toute la durée des travaux. L'ensemble de l'opération sera achevé avant les fêtes de fin d'année », détaille la municipalité.

UN AMPHI AUX CHAMPS-PLAISANTS

Dans le quartier des Champs-Plaisants, la transformation de la place centrale constitue l'un des projets les plus ambitieux. Son coût actualisé atteint 2,3 M€. Après la réalisation d'un nouveau carrefour, le chantier doit se poursuivre jusqu'au premier trimestre 2027. Le futur espace comprendra notamment une aire de jeux, un amphithéâtre



À terme, le programme de rénovation des Promenades offrira davantage de végétation avec 29 arbres contre 15 aujourd'hui, des espaces verts étendus, des surfaces désimperméabilisées favorisant l'écoulement des eaux pluviales ainsi qu'un stationnement modernisé intégrant des places adaptées aux personnes à mobilité réduite (PMR) et des bornes de recharge électrique.

Crédit : Archives JDP.

de plein air d'environ 70 places, des espaces couverts, de nouveaux cheminements accessibles ainsi qu'un marché modernisé. Pendant les travaux, ce dernier est temporairement déplacé afin de préserver son fonctionnement. Enfin, les abords de l'église Saint-Pregts font l'objet d'une requalification chiffrée

à 195.000 € destinée à créer un vaste parvis végétalisé mettant en valeur l'édifice récemment restauré. Après les interventions préparatoires sur les réseaux, les opérations de démolition et de dépollution permettent d'engager la transformation complète du site. « À terme, le nouveau parvis offrira davantage de

végétation, des cheminements plus qualitatifs et une meilleure mise en valeur de l'église, créant un nouvel espace de vie au cœur du quartier », explique encore l'équipe municipale. La fin du chantier est attendue d'ici à la fin de l'année 2026.

Stéphane Bourdier

Yonne. Les 29 et 30 août prochains, la petite ville du centre de l'Yonne s'attend à recevoir quelque 10.000 spectateurs à l'occasion des championnats de France de pétanque doublette senior masculin et individuel féminin.

Saint-Florentin, droit au but !



Le temps d'un week-end, Saint-Florentin et ses 4.164 habitants (comptabilisés lors du dernier recensement) vont prendre l'accent méridional. La proposition du club de la Pétanque del'Europe – l'un des plus importants du département de l'Yonne – a, en effet, été retenue par la Fédération française de pétanque et jeu provençal (FFJP) pour organiser les championnats de France de pétanque doublette senior masculin et individuel féminin. Ainsi, 128 doublettes masculines, 128 féminines et entre 10.000 et 12.000 personnes issues des quatre coins de l'Hexagone sont attendues au boulodrome couvert et sur les aires de jeu spécialement aménagées pour l'occasion.

Un millier de nuitées par jour a d'ores et déjà été réservé dans les hôtels, les gîtes et les chambres d'hôte du secteur alors que le budget des organisateurs avoi-



Ce n'est pas la première fois que les meilleurs de la discipline se donnent rendez-vous dans l'Yonne. Il y a trois ans, la ville d'Auxerre servait de théâtre aux championnats de France de pétanque en tête-à-tête. Photo d'illustration / Crédit : Magnific.

sine les 100.000 € - la communauté de communes Serein et Armanche ainsi que plusieurs entreprises privées ont apporté un soutien financier indispensable ; près d'une centaine de bénévoles s'est mobilisée. Des retombées économiques substantielles et inhabituelles doivent

irriguer l'économie, localement.

Selon certaines études avancées par le quotidien L'Yonne républicaine, « ce type de manifestation génère 1 M€ dans un rayon de 30 kilomètres ». Des chiffres difficilement vérifiables mais, quoi qu'il en soit, la ville va bénéficier d'un formidable

coup de projecteur puisque, lors des phases finales du dimanche, L'Équipe TV notamment retransmettra les rencontres en direct.

ENTRÉE GRATUITE

S'il y a quelques années la discipline est entrée dans une nouvelle ère, celle de la médiatisation et de la professionnalisation, « la pétanque est restée un sport populaire » assure avec enthousiasme Philippe Gherardi, le président du comité départemental. L'intégralité des parties sera donc accessible gratuitement au public afin, espèrent les organisateurs, de susciter de nouvelles vocations et d'inciter le plus grand nombre à participer à cette fête sportive d'envergure nationale. En constante augmentation depuis une dizaine d'années, l'Yonne compte 45 clubs affiliés à la fédération regroupant plus de 2.000 licenciés.

S.B.

Côte-d'Or

LA CÔTE-D'OR MAINTENUE EN « RISQUE SÉVÈRE » D'INCENDIES PAR LA PRÉFÈTE DE DÉPARTEMENT. La préfète Violaine Démaret maintient le classement de l'ensemble des massifs forestiers du département de la Côte-d'Or en risque sévère de feux de forêts après analyse croisée d'indicateurs fournis par Météo-France, l'Office national des forêts, la Direction départementale des territoires et le Service départemental d'incendie et de secours. Les nombreux incendies survenus dans le département ces dernières semaines, notamment à Couchey, Talant ou Fleurey-sur-Ouche, soulignent l'impérative nécessité pour chacun d'adopter les comportements de prudence aux abords des zones boisées ou cultivées, alors que les températures record et la sécheresse aggravent la menace d'incendie. Des mesures de restriction et d'interdiction sont associées à chaque niveau de risque. Ces mesures s'appliquent en complément et, le cas échéant, en substitution, des autres réglementations applicables pour les activités visées, à retrouver sur le site dédié :

♦ cote-dor.gouv.fr/contenu/telechargement/23539/179248/file/20260615_ap_cadre_feux_foret.pdf



Opinions

La géopolitique, donnée essentielle de la stratégie d'entreprise

François Charles, Président de l'Institut de recherche et de communication sur l'Europe (IRCE)

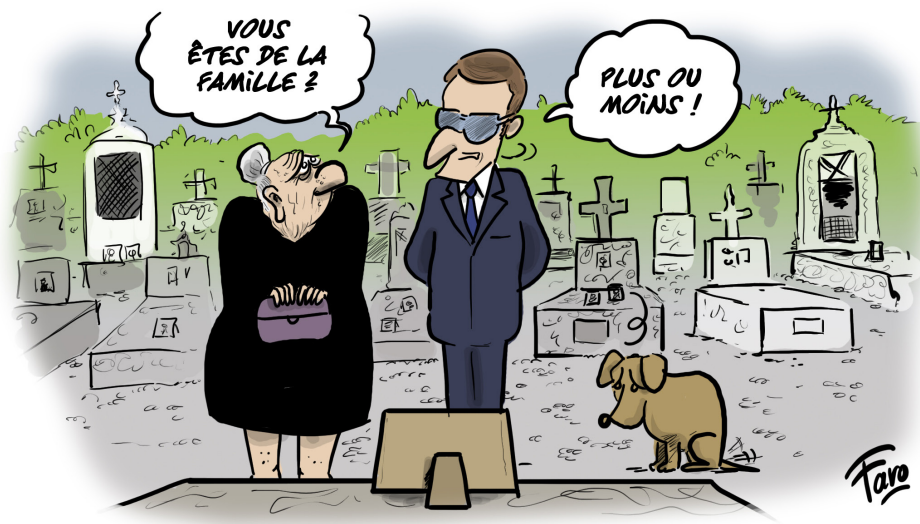
La géopolitique est une des familles du management par les risques, glissant parfois dans l'acceptable en termes de coût, délai et performance, sans en être responsable car dépendant de décision politique. Bien souvent négligée car très aléatoire pour les entreprises, notamment les PME toujours « la tête dans le guidon » et se reposant sur les donneurs d'ordre, elle représente toutefois une occasion et une opportunité de penser et d'agir autrement afin de mieux maîtriser sa politique générale à travers les aléas contrôlables et incontrôlables qui peuvent la remettre en question, dans une logique de responsabilisation, de sécurité, de résistance, voire de résilience et même de développement.

Une des définitions de la géopolitique pourrait être l'interdépendance entre le positionnement géographique d'un État, de son groupe d'appartenance, de ses voisins, de son continent et prochainement de l'espace, avec ses conséquences économiques, industrielles, climatiques, relationnelles, politiques, militaires, environnementales, sociales, humaines, en vue d'établir une règle de conduite décidée pour une certaine période de temps pour atteindre certains objectifs généraux. (...) Dès qu'un conflit arrive, les sanctions et contre-sanctions ou blocus économiques apparaissent généralement et créent des perturbations immédiates directes et indirectes plus ou moins bien acceptées par le tissu productif, qui doit s'organiser dans le temps pour notamment maintenir les chaînes d'approvisionnement liées souvent aux décisions initiales de faire ou de faire faire, comme prévoir également comment gérer un nouveau budget, parfois en baisse mais aussi en hausse où il faut savoir aussi se garder de certaines euphories qui peuvent disparaître aussi vite qu'arrivées.

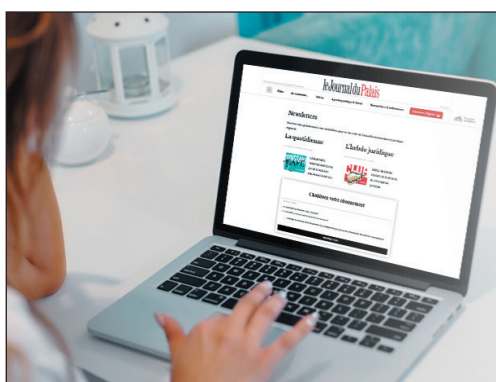
Des mesures de contournement sont aussi parfois officiellement organisées avec les risques liés. (...) L'évolution de l'information permet néanmoins désormais de surfer sur les vagues quotidiennes de haut et bas des annonces quand il fallait un an auparavant, en attendant l'ordre et le contre-ordre. Si une décision peut être rapide avec des effets à court terme, elle peut aussi être levée tout aussi rapidement avec parfois des mesures temporaires qui perdurent. Mais la géopolitique n'est pas qu'une cause ou une conséquence des guerres ou des conflits armés et déclarés. Elle existe aussi pour les choix de politique d'achat de défense, liés à une certaine dissuasion sans parler de nucléaire, qui fera que l'on sera ou non attaqué et inversement, avec des réalités bien particulières par rapport à la vente de voitures. Nous le voyons actuellement en Europe dans l'armement. Les revers de situation pouvant être violents, les grands industriels attendent souvent les commandes publiques fermes entraînant des chauds et froids, en dehors des simples effets d'annonce gouvernementales parfois irréalisables budgétairement mais souvent nécessaires. (...) La géopolitique rentre peu à peu dans les conseils d'administration des grandes entreprises mais devrait également le faire dans les plus petites ou dans leurs groupements professionnels de soutien avec une prise de conscience et des actions au-delà du laisser-faire. Il est de la responsabilité des groupes industriels, vaisseaux amiraux de l'escadre, d'éviter que les PME soient obligées de se regrouper et chasser en meute, en espérant qu'elles aillent sur le bon chemin, sauf missions particulières. Certaines voient aussi leur salut dans des opportunités de ventes exports. Si la force du grand groupe est de pouvoir entraîner, voire parfois compenser, sa faiblesse est aussi de

ne pas pouvoir changer de cap immédiatement à l'image du supertanker, ce que peuvent faire les TPE, PME, voire ETI dans une certaine souplesse au-delà de miser sur un travail temporaire ajustable, et désormais de plus en plus assuré par la robotisation pouvant travailler sans relâche. La géopolitique aussi peut être une opportunité pour resserrer la cohérence, penser intelligemment des partenariats répartis entre coopérations, collaborations, alliances, au-delà de simples contrats, mais avec des portages et des couvages qui doivent aussi être acceptés par tous avec des implications de gouvernance et de politique générale couvrant la stratégie, l'identité, la structure et la prise de décision. S'agissant des offsets à l'export, le donneur d'ordre peut aussi maintenir le lien avec son sous-traitant historique en l'aidant à s'implanter dans le pays acheteur plutôt que de le remplacer d'autorité. Suivant le principe des assurances, rien ni personne n'est à l'abri de quoi que ce soit, mais la préparation peut surtout en limiter les impacts. Il est souvent difficile de savoir si un conflit sera de court ou de long terme alors que l'outil industriel a besoin de temps pour s'adapter, créer ou modifier certaines usines dans des logiques d'économie de haute intensité ou de guerre quand le pays lui-même est impacté. En complément des actions publiques ou institutionnelles, les fonds privés, pour l'instant segmentés, souvent acteurs de politique industrielle à terme dans une logique de revente, peuvent aussi orienter les choix stratégiques. Répondant souvent à certains critères d'investissement, qui n'aiment pas les incertitudes au-delà de l'éthique, ils peuvent aussi miser sur l'effet de levier en termes de technologie duale sur d'autres domaines et même le favoriser au-delà d'y voir uniquement un risque de rentabilité.

SUCCESSIONS VACANTES : C'EST L'ÉTAT QUI RÉCUPÈRE



Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

Le billet

PAR EMMANUELLE DE JESUS

La ville au mois doux



Poursuivant la quête entamée la semaine dernière, à savoir redresser la barre du Titanic gentiment passée par mon collègue accablé par un mois de juillet au bureau, la canicule et le contexte mondial, je m'en vais donc encore cette semaine semer des petits cailloux de bonheur pour tenter de contrecarrer le spleen et faire chuter la consommation d'alprazolam, la molécule star des antidépresseurs. Or donc, je travaille en ce mois d'août où Léon Marchand, sans trop forcer à l'heure où j'écris ces lignes, est en passe de battre de nouveaux records dans sa ligne (d'eau) à lui. Bon, ça c'est déjà pas mal, les exploits même par procuration ça fait toujours du bien à l'âme, demandez donc aux Espagnols. Et vous savez ce qui est cool au possible au mois d'août ? La ville. La ville sans baignoires, sans files d'attente dans les magasins, la ville aux terrasses bondées et cosmopolites, la ville dépouillée d'une bonne partie de ses urbains, la ville à vélo sans risquer le traumatisme à chaque carrefour, la ville du bonheur coupable de ne pas croiser Bidule ou Untel à qui, au fond et en surface, on n'a jamais eu grand-chose à dire et surtout pas en sortant de la boulangerie une baguette à la main.

La ville dans sa langueur estivale est tellement mythique qu'on en a fait un livre : *Paris au mois d'août* (Prix Interallié 1964), signé de René Fallet, auteur par ailleurs du pétaradant *La soupe aux choux*. Le livre raconte l'histoire d'un type un peu falot, un quarantenaire qu'on oublie à peine croisé, au charisme tiède et à l'âme itou qui bosse son mois d'août au rayon pêche à La Samaritaine, abandonné par femme et enfants partis prendre le bon air à la plage. Le type s'appelle Henri Plantin, rien de plus fade. Mais voilà qu'il croise la route d'une jeune Anglaise, qui se dit mannequin et il s'enflamme, le petit type, et vit en deux semaines sur l'air du temps qui file trop vite son dernier et peut-être son premier flirt de vacances. Cet amour adultérin, René Fallet en fait une épopée. Son Plantin, c'est Aznavour, il le décrit comme ça. Alors, quand le réalisateur Pierre Granier-Deferre décide d'adapter le film, il choisit Aznavour pour incarner Henri Plantin et, tant qu'on y est, y'a pas de petit profit, Charles Aznavour chante aussi la chanson-titre qui s'appelle, vous l'aurez deviné, *Paris au mois d'août* (et vous en connaissez beaucoup d'édits qui vous font la bande-son ?). Enfin, et parce que décidément la ville au mois d'août regorge de petits bonheurs, il faut que je vous dise que ce bouquin, que j'avais lu il y a des années de ça, je viens de le retrouver dans une boîte à livres, du côté d'Auditorium et que ça m'a fait le même effet que la madeleine de Proust ou le génie de la lampe, une bouffée de joie. Et je crois aussi que pour la deuxième semaine, vogue la galère mais pas d'iceberg en vue...

Le coin bouquins

ANTIDOTE, 100 REMÈDES AUX POISONS DE VOTRE QUOTIDIEN PROFESSIONNEL.



Pression permanente, surcharge informationnelle, urgences qui s'enchaînent, relations parfois complexes, décisions difficiles à prendre... Et si les véritables obstacles à notre efficacité étaient moins visibles qu'il n'y paraît ? Dans son ouvrage *Antidote - 100 remèdes aux*

poisons de votre quotidien professionnel, l'auteur propose une approche originale et particulièrement opérationnelle pour identifier les mécanismes qui empoisonnent la vie professionnelle et apprendre à les transformer en leviers d'action.

♦ Éditions Gereso, 345 pages, 27 €.



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

COLLECTIVITE TERRITORIALES
ENTREPRISE SOCIALES
ETABLISSEMENTS PUBLICS

AVOCATS
EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES DE JUSTICE
NOTAIRES

03.80.68.25.55.

annoncelegale.jdp@legalnet.org



le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional

LE JOURNAL DU PALAIS
S.A.S. au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe Legalnet

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Site internet : www.journal-du-palais.fr
Bureaux ouverts du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication :
S.A.S. Compagnie Mobilière de Gestion de Participations,
représentée par Michel GUYOMARD
Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS
Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n - 1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)
Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée

communauté de communes



Communauté de Communes Norge et Tille

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE AVIS DE MARCHÉ

- SECTION 1 : IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR
Nom officiel : Communauté de Communes Norge et Tille - Numéro SIRET : 200 069 540 00017 - Adresse : 47 route de Norges 21490 BRETIGNY - Point de contact : direction@norgeettille.fr 03.80.35.53.99 - Profil d'acheteur : <https://www.marches.securises.fr>
- SECTION 2 : COMMUNICATION
Accès aux documents : sur le profil d'acheteur.
Transmission des plis : Soumission par voie électronique obligatoire via le profil d'acheteur.
- SECTION 3 : PROCÉDURE
Type de procédure : Procédure adaptée ouverte (Art. L. 2123-1 du Code de la commande publique)
Date limite de réception des offres : 14 septembre 2026 à 12 :00
Langue de soumission : Français
Validité des offres : 150 jours à compter de la date limite de réception.
- SECTION 4 : IDENTIFICATION DU MARCHÉ
Intitulé du marché : Construction d'un local pour les services techniques intercommunaux
Classification CPV principale : 45210000-2 (Travaux de bâtiment)
Type de marché : Travaux
Lieu d'exécution : 21490 VAROIS-ET-CHAIGNOT.
- SECTION 5 : LISTE ET DESCRIPTION DES LOTS
Lot 01 : TERRASSEMENT & VRD - Code CPV principal : 45112000-5
Lot 02 : GROS-ŒUVRE - Code CPV principal : 45223220-4
Lot 03 : CHARPENTE COUVERTURE BARDAGE MÉTALLIQUE - Codes CPV : 45261000-4 (Charpente/Couverture) & 45262650-2 (Bardage métallique)
Lot 04 : REVÊTEMENTS DE SOLS & FAÏENCES - Code CPV principal : 45430000-0
Lot 05 : MENUISERIES EXTÉRIEURES - Code CPV principal : 28120000-9
Lot 06 : PLÂTRERIE & FAUX-PLAFONDS PEINTURE - Codes CPV : 45410000-4 (Plâtrerie) & 45442100-8 (Peinture)
Lot 07 : MENUISERIES INTÉRIEURES - Code CPV principal : 45421000-4
Lot 08 : ÉLECTRICITÉ - Code CPV principal : 45310000-3
Lot 09 : PLOMBERIE SANITAIRE CHAUFFAGE VENTILATION - Codes CPV : 45330000-9 (Plomberie) & 45331000-6 (Chauffage/Ventilation)
- SECTION 6 : INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation (RC) :
Critère 1 : Prix des prestations - 60 % (Note maximale de 60 points) selon la formule indiquée dans le RC
Critère 2 : Valeur technique - 40 % (Note maximale de 40 points, appréciée sur la base du mémoire technique et évaluée selon les sous-critères, détaillés dans le RC).
Instance de recours : Tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon. tél. 03 80 73 91 00 télécopie : 03 80 73 39 89.
Organe chargé des procédures de médiations > CCIRA-DRASS - immeuble Le Saxe - 119 avenue maréchal de Saxe - 69427 Lyon cedex 3.
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours > Greffe du tribunal administratif de Dijon - 22 rue d'Assas - 21000 Dijon tél. 03 80 73 91 00 télécopie : 03 80 73 39 89.
Date d'envoi du présent avis : 06/08/2026
L2604238

**POUR PLUS DE RAPIDITÉ,
OPTEZ POUR LE RÈGLEMENT PAR VIREMENT
OU PAR CARTE BANCAIRE,
DE PLUS VOUS FEREZ UN GESTE
POUR L'ENVIRONNEMENT...**



Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

VENTE CESSIION
ATTRIBUTION D'APPORTS



AVOCATS

FLG AVOCATS
55 rue Crozatier - 75012 PARIS
Tél. : 01 47 63 75 01
Fax : 01 47 63 74 47

PHARMACIE DES VIGNES / DURRIEU ELODIE, DELPHINE

Par acte SSP du 24/07/2026, enregistré au SIE de DIJON, le 04/08/2026, Dossier n° 2026 00032372, Référence 2104P01 2026 A 02039 ;
PHARMACIE DES VIGNES, SELARL au capital de 15.000 €, ayant son siège social 2 rte de Verdun - 21200 BEAUNE, 481 469 799 R.C.S. de DIJON ;
A cédé à DURRIEU ELODIE, DELPHINE, exploitant en nom propre un fonds de commerce d'officine de pharmacie, ayant son siège social 20 av du Lac - 21200 BEAUNE, 538 464 702 R.C.S. de DIJON, la clientèle d'un fonds de commerce de officine de pharmacie, sis 2 rte de Verdun - 21200 BEAUNE, moyennant le prix de 420.000 €.
La date d'entrée en jouissance : 24/07/2026.
Les oppositions sont reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : Cabinet LEGASPHERE, 2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY pour la correspondance et la validité.
L2604249



SYSTHEMIS CONSEIL
Tax & Legal

SYSTHEMIS CONSEIL AVOCATS
9 Bd de Sévigné - 21000 DIJON
83 rue de Paris - 89000 AUXERRE

PAINS ET SAVEURS
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège social :
64 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 106 503 832

Avis de cession

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/07/2026 enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT DIJON, le 11/08/2026 Dossier 2026 00033580 référence 2104P01 2026 A 02095, la société JOMELYA, SARL au capital de 2.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000), 64 avenue Raymond Poincaré, R.C.S. DIJON 517 769 261 a vendu à la société PAINS ET SAVEURS, SAS au capital de 10.000 €, dont le siège social est à DIJON (21000), 64 avenue Raymond Poincaré, R.C.S. DIJON 106 503 832.
Le fonds de commerce de boulangerie, pâtisserie, charcuterie, viennoiserie, confiserie, produits salés, produits alimentaires, exploité 64 avenue Raymond Poincaré 21000 DIJON, comprenant :
- La clientèle et l'achalandage y attachés ;
- L'enseigne et le nom commercial «Gustaveur» ;
- Le droit au bail ;
- Le droit à l'usage de la téléphonique : 03.80.36.43.33 ;
- Le droit de poursuivre les contrats liés à l'exploitation du Fonds de commerce, précisés ci-après et/ou dans l'acte réitératif comme étant expressément repris ;
- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1^{er} août 2026.
La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de 500.000 € s'appliquant :
- Aux éléments incorporels pour 450.000 € ;
- Aux éléments corporels pour 50.000 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds (64 avenue Raymond Poincaré - 21000 DIJON) pour la validité et pour la correspondance au cabinet SYSTHEMIS CONSEIL TAX & LEGAL, 9 Boulevard Sévigné - 21000 DIJON.
Pour insertion.
L2604269

CONSTITUTION
DE SOCIETE

Nexus 21 Investissements
Société par actions simplifiée au capital de 155.000,00 euros
Siège social : 7, rue en Rosey 21850 SAINT-APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 28/07/2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : Nexus 21 Investissements
FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique)
CAPITAL : 155.000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 7, rue en Rosey 21850 SAINT-APOLLINAIRE
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'acquisition, la détention et la gestion de participations directe ou indirecte dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tous types,
l'accomplissement de prestations de nature administrative, juridique, comptable, financière ou immobilière au profit des sociétés, groupements et entités juridiques détenues par la Société,
la gestion financière et patrimoniale de ses actifs,
l'acquisition, la détention et la gestion de biens immobiliers directement ou indirectement,
la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.
DUREE : 99 années
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.
PRESIDENCE : Monsieur Sylvain FRANCE demeurant 24 rue de Ruffey 21490 BELLEFOND
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
L2604088

JSF Invest
Société par actions simplifiée au capital de 155.000,00 euros
Siège social : 7, rue en Rosey 21850 SAINT-APOLLINAIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous signature privée en date du 28/07/2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : JSF Invest
FORME : Société par actions simplifiée (à associé unique)
CAPITAL : 155.000,00 Euros
SIEGE SOCIAL : 7, rue en Rosey 21850 SAINT-APOLLINAIRE
OBJET : La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement : l'acquisition, la détention et la gestion de participations directe ou indirecte dans le capital de sociétés, groupements ou entités juridiques de tous types,
l'accomplissement de prestations de nature administrative, juridique, comptable, financière ou immobilière au profit des sociétés, groupements et entités juridiques détenues par la Société,
la gestion financière et patrimoniale de ses actifs,
l'acquisition, la détention et la gestion de biens immobiliers directement ou indirectement,
la participation de la Société, par tous moyens, dans toutes opérations pouvant se rapporter à son objet par voie

de création de sociétés nouvelles, de souscriptions ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement,
et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser sa réalisation, son développement ou son extension.
DUREE : 99 années
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 18 des statuts.
PRESIDENCE : Monsieur Julien FRANCE demeurant 10, rue de l'Aviation à DAROIS (21121)
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON
Pour avis,
L2604123



Notaires

SCP François PENY, François GUILLERMET, Stéphanie CHAPUIS et Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

SASUSHADAIO
QUETIGNY (21800) - 1 rue Marguerite Duras

Constitution de société

Suivant acte reçu par Maître Luc DASNOY, notaire à DIJON, le 11 août 2026, il a été constitué la société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée «SASUSHADAIO» ayant les caractéristiques suivantes :
SIEGE SOCIAL : QUETIGNY (21800) - 1 rue Marguerite Duras
CAPITAL SOCIAL : 1000,00 €.
OBJET SOCIAL : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et que ce soit, de toutes participations, directes ou indirectes, dans le capital de toutes sociétés ou entités, françaises ou étrangères et notamment dans des sociétés civiles immobilières, des sociétés civiles à objet immobilier et, plus généralement, dans toutes sociétés ayant pour activité la détention, la gestion ou la mise en valeur d'actifs immobiliers ou mobiliers.
La participation active à la conduite de la politique de leur groupe et au contrôle de leurs filiales et participations. La fourniture de prestations de services administratifs, juridiques, comptables, financiers, immobiliers, commerciaux, informatiques, de gestion ou de direction. La réalisation de toutes prestations de centralisation de trésorerie, de gestion de trésorerie, de financement intragroupe, de garantie ou de cautionnement. La réalisation de toute opération financière. Plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.
DURÉE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON.
CLAUDE D'AGREMENT : Transmissions de titres libres en présence d'un unique associé. En cas de pluralité d'associés les transmissions de titres, à titre onéreux, sont libres entre actionnaires et toutes les autres transmissions sont soumises à l'agrément des associés.
PRESIDENCE : Monsieur Fei CHEN demeurant à PARIS (75002) 80 rue Réaumur.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de ses actions. Tout associé a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente, sans aucune limitation, à l'exception des cas prévus par la loi et les présents statuts.
Pour avis, le notaire.
L2604264

ROSSIMMO
24, rue Jacques Prévert
21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR

Constitution

Par ASSP en date à CHEVIGY SAINT SAUVEUR du 07/08/2026, il a été constitué : Forme : SCI. Dénomination : ROSSIMMO. Siège : 24, rue Jacques Prévert, 21800 CHEVIGNY SAINT SAUVEUR. Objet : l'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement ; l'aliénation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou

apport en société ; l'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement des acquisitions ou au paiement des coûts d'aménagement, de réfection ou autres à faire dans les immeubles de la Société ; la prise d'intérêts ou de participations dans toutes sociétés créées ou à créer ; l'exploitation et la mise en valeur desdits biens et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire. Gérance : Cédric ROSSI et Estelle CERDAN épouse ROSSI, demeurant 24, rue Jacques Prévert, 21800 CHEVIGNY. Immatriculation : RCS DIJON. L2604245

CHENOVE DISTRIBUTION

Par acte SSP du 10/08/2026, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHENOVE DISTRIBUTION
Objet social : - l'exploitation de tous commerces de type hypermarché, supermarché, commerce de grande distribution à dominante alimentaire ; - l'achat, la vente, la distribution, le déstockage de tous produits alimentaires, notamment produits d'épicerie, boissons ou non alimentaires tels que bazar et petits équipements de la maison et plus généralement tous produits commercialisés dans les établissements de grande distribution.
Siège social : 58 rue de Longvic La galerie - les portes du Sud 21300 Chenôve.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : KCNM10, SAS au capital de 190000 €, ayant son siège social 3 rue du marraud 10600 Barberey-Saint-Sulpice, 100 710 466 RCS de Troyes
Directeur Général : AWA, SAS au capital de 1000 €, ayant son siège social 8 bd de l'europe 21800 Quetigny, 941 254 773 RCS de Dijon
Admission aux assemblées et droits de votes : tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix
Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas
Immatriculation au RCS de Dijon
L2604254

EURL IM FONTAINE

Par acte SSP du 05/08/2026, il a été constituée une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EURL IM FONTAINE
Objet social : La Société a pour objet : L'activité de coiffure mixte, vente de produits liés à la coiffure. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 2, route de Pontallier 21270 Maxilly-sur-Saône.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Manzi Romuald, demeurant 2, route de Pontallier 21270 Maxilly-sur-Saône
Immatriculation au RCS de Dijon
L2604255

MARGUERITE HOLDINGS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 31 juillet 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : MARGUERITE HOLDINGS
Siège social : H2O COLIS BOX ? BATEAU MARGUERTIE, 9 Avenue de la Gare d'Eau, 21170 SAINT JEAN DE LOSNE.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Acquisition, propriété et location d'une péniche ; Organisation de séjours touristiques ; Organisation d'excursions et visites guidées.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Monsieur Stefanus LOOIJ, demeurant Unit 304 14 Ella street Newstead 4006, Australie.
Directeur général : Madame Joanne LOOIJ, demeurant Unit 304 14 Ella street Newstead 4006, Australie.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis. Le Président
L2604256

EURL FP QUETIGNY

Par acte SSP du 05/08/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : EURL FP QUETIGNY
Objet social : La Société a pour objet : L'activité de coiffure mixte, vente de produits liés à la coiffure. La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Siège social : 2, route de Pontallier 21270 Maxilly-sur-Saône.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Manzi Romuald, demeurant 2, route de Pontallier 21270 Maxilly-sur-Saône
Immatriculation au RCS de Dijon
L2604257



HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON
16 avenue Victor Hugo

SCI L'ARBRE BLEU

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Maître Maximilien CHANUT, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle «Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, le 27 juillet 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI L'ARBRE BLEU.
Le siège social est fixé à : DIJON (21000), 10 rue Jean Giono.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 EUR).
Les apports sont effectués en numéraire.
Les parts sont librement cessibles entre associés uniquement, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Les gérants de la société sont : Monsieur Pierre CUENOT demeurant 1 rue Balzac à DIJON (21000) et Madame Elodie GREBER demeurant 3 rue d'Artois à FONTAINE-LES-DIJON (21121).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis Le notaire.
L2604274

MODIFICATION
DE STATUTS



LEGI CONSEILS
Société d'avocats

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

PATRICK SCHUMMER
Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 17 500 euros
Siège social : Ferme de Combe Olivotte 21510 ETALANTE
423 540 384 RCS DIJON

Par DUA du 29 juillet 2026, les associés ont décidé de modifier l'objet social.
Ancienne mention :
La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
L'exercice de cette activité agricole doit être dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.
La superficie mise en valeur ne peut excéder dix surfaces minimums d'installation.
La société peut effectuer toutes opérations se rattachant à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas son caractère civil.
Nouvelle mention :
La société a pour objet l'exploitation et la gestion de biens agricoles, apportés ou mis à disposition par les associés, achetés, créés ou pris à bail par la société.
L'exercice de cette activité agricole doit être dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial.
La superficie mise en valeur ne peut excéder dix surfaces minimums d'installation.
La société a également pour objet la production et la vente d'électricité d'origine photovoltaïque, par l'installation d'équipements de production d'électricité photovoltaïque sur les toitures des bâtiments affectés à l'exploitation agricole, et dans la mesure où cette activité demeure accessoire à l'activité agricole principale.
Et plus généralement, toutes opérations civiles, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, sous réserve qu'elles ne remettent pas en cause le caractère civil et agricole de la société.
Pour avis, La Gérance.
L2604232

APRR
SA au capital de 33.911.446,80 euros
Siège social : 36 rue du Docteur Schmitt 21850 Saint-Apollinaire
016 250 029 RCS DIJON

Aux termes des délibérations prises lors de l'Assemblée générale en date du 25 juin 2024, il a été décidé de nommer, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, à compter du 25 juin 2024 et pour une durée de 6 exercices, la société DELOITTE & ASSOCIES, SAS sise 6 place de la Pyramide, 92098 Paris La Défense cedex, 572.028.041 RCS NANTERRE, en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Audit, dont le mandat est arrivé à expiration.
L2604246



LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

SCI PAJOT
Société civile immobilière au capital de 198 000 €
SIEGE SOCIAL : les portes de Bourgogne 21320 CREANCEY
RCS DIJON 437 849 938

AGE du 24/07/2026 a réduit le capital social et modifié les statuts en conséquence.
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL.
Ancienne mention : 198 000 euros
- Nouvelle mention : 168 800 euros
Le dépôt légal sera effectué au tribunal de commerce de DIJON
Pour avis.
L2604248

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

RACH EXPRESS
EURL au capital de 3 600 €
Siège social :
22 RUE HYACINTHE VINCENT
21000 DIJON
888 696 747 RCS DIJON

Par décision de l'associé unique du 10/08/2026, il a été décidé du transfert du siège social à l'adresse 45 RUE DE CHÂTEAUBRIAND 21000 DIJON, à effet du 10/08/2026.

Modification au RCS de DIJON
L2604251

SARMENT FINANCES
SAS au capital de 5000 €
Siège social :
la levée 21330 Marcenay
819 574 781 RCS de Dijon

L'AG du 30/06/2022 a pris acte de la cessation des fonctions du Commissaire Aux Comptes Titulaire, AVENTY AUDIT (Ex M&A Audit).

Modification du RCS de Dijon
L2604260

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

FGS INGENIERIE
SAS Capital social : 10000 euros
Siège social :
6 Route de Cîteaux
21700 SAINT-NICOLAS-LES-CITEAUX
919125393 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 1^{er} août 2025, l'associée unique a décidé de nommer, à compter du même jour, en qualité de présidente, la société IDG SARL, sise 6 Route de Cîteaux, 21700 St Nicolas les Cîteaux, RCS Dijon 989340443, en remplacement de M. Frédéric GIVRY.

Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2604262

LAUREAU NOTAIRES
23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

EDOUARD DELAUNAY
SAS à associé unique
Capital social : 1 838 000 €
Siège social :
10 rue Lavoisier
21700 NUITS ST GEORGES
RCS DIJON 843 616 277

PV des décisions de l'associé unique du 05/08/2026 a décidé une augmentation de capital en nature de 1.400.000 €, le capital se trouvant porté de 1.838.000 € à 3.238.000 € et modifié en conséquence les articles 6 et 8 des statuts

Article 8 : ancienne mention : 1.838.000 € - nouvelle mention : 3.238.000 €

Pour avis
L2604270

GRAMEEN ELECTRONIQUE
SARL au capital de 500 Euros
Siège social :
114 rue de la Préfecture - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 930 849 591

Démission de co-gérant

Aux termes du procès-verbal de l'AGE en date du 01/01/2026, les associés ont pris acte de la démission de Madame Eva AHMED, demeurant 14 avenue Général Canzio - 21240 TALANT, de ses fonctions de co-gérante de la société, avec effet au 01/01/2026.

À la suite de cette décision, Monsieur Eanam AHMED, demeurant 14 avenue Général Canzio - 21240 TALANT, reste seul gérant de la société pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
L2604275

SARL LEONARD PERE ET FILS
SARL au capital de 7.774,9 Euros
Siège social :
4 av de la Gare - 21110 AISEREY
320 688 336 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2026 les associés ont pris acte de la démission des fonctions de gérant de M. LEONARD Gilles à compter du 01/08/2026.

Mention au R.C.S. de DIJON.
L2604233

LEGA SPHERE AVOCATS
2 bis rue du Cap Vert – 21800 QUETIGNY

SCI DU PALAIS
SCI au capital social de 1000 euros
Siège social :
13 Rue du Palais, 21000 DIJON
853662864 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 3 août 2026, l'associé unique a pris acte de la démission de M. Louis LEGENTIL de son mandat de co-gérant à compter du 30 juillet 2026.

Mention sera portée au RCS de Dijon.
L2604278

POURSUITE D'ACTIVITE

LEGI CONSEILS
Société d'avocats

LEGI CONSEILS BOURGOGNE
Cabinet d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

BARNET
SARLU au capital de 34 028,59 €
Siège social : 1 rue Paul Verlaine
21000 DIJON
RCS de DIJON n°410 569 081

Avis de poursuite d'activité

En date du 27/07/2026, l'associé unique a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Mention au RCS de DIJON.
L2604242

AVIS DIVERS

M^{me} Brigitte VARIOT

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION Article 1007 du Code civil Article 1378-1 Code de procédure civile Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016

Suivant testament authentique en date du 2 juillet 2026,

Madame Brigitte Micheline VARIOT, en son vivant retraitée, demeurant à ANTHEUIL (21360) 18 grande rue. Née à DIJON (21000), le 29 septembre 1960. Célibataire.

Non liée par un pacte civil de solidarité.

Décédée à DIJON (21000) (FRANCE), le 8 juillet 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture du testament reçu par Maître Julien BONICHOT, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE, 153, route de Dijon, le 22 juillet 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Julien BONICHOT, notaire à BEAUNE 153 route de Dijon, référence CRPCEN : 21090, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de DIJON de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
L2604261

Maître Philibert HERAUD
40 rue Hubert Languet
21350 VITTEAUX

M. PERROTIN André

Avis d'envoi en possession

Par testament du 20/07/2009 déposé le 06/07/2026 au rang des minutes de Maître Philibert HERAUD, notaire à VITTEAUX (21350) - 40 rue Hubert Languet, suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le tribunal de grande instance de DIJON.

M. PERROTIN André René, demeurant 1 Rue Jean Charles de Montalembert, 21530 LA ROCHE EN BRENIL, né le 06/04/1929 à LA ROCHE EN BRENIL, décédé le 10/03/2026 à SAULIEU, a institué un légataire universel.

Les oppositions seront reçues dans le délai d'un mois à compter du 27/07/2026 entre les mains du Notaire chargé du règlement de la succession.

Me Philibert HERAUD
L2604229

LABORATOIRES URGO

Scission partielle

Aux termes d'un projet de scission partielle en date du 03/08/2026, la société LABORATOIRES URGO, SAS au capital de 13.987.328 € dont le siège social est situé 42 rue de Longvic - 21300 CHENOVE, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 433 842 044, a établi un projet de scission partielle avec la société URGO HEALTHCARE LOGISTICS, SAS au capital de 37.000 € dont le siège social est situé Zac de Beauregard, 710 rue Henry Darcy - 21600 OUGES, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le n° 798 233 524.

En conséquence, il est prévu que la société LABORATOIRES URGO transfère à la société URGO HEALTHCARE LOGISTICS une partie de ses actifs.

L'apport net s'élève à un montant de 56.292.359,30 €. Aucun passif n'est pris en charge par la société bénéficiaire au titre de la présente scission partielle. La rémunération de l'apport consistera en l'émission, à la date de réalisation, de 5.629.235 actions ordinaires nouvelles de la Bénéficiaire, d'une valeur nominale de 10 € chacune, soit un montant nominal total de 56.292.350 €.

Les créanciers des sociétés participantes à l'opération de scission partielle peuvent former opposition à cette scission dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et L. 236-21 du Code de commerce. Le projet de scission partielle a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de DIJON en date du 04/08/2026.

Pour avis.
L2604231

DISSOLUTION DE SOCIETE

MITTLER acte & conseil

CAISSE MICRO SYSTEMES
Forme : SARL société en liquidation
Capital social : 7622 euros
Siège social :
3 Rue DE LA LUME
21420 BOUILLAND
393436175 RCS de Dijon

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 juin 2026, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 juin 2026.

Madame Yvonne BOUJUT, demeurant 2 rue de la commune 21420 Bouilland a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.

Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

Pour avis.
L2604252

ANNONCES LÉGALES

DERNIER DÉLAI POUR VOS PUBLICATIONS : JEUDI 16 HEURES

annoncelegale.jdp@legalet.net.org

SNACKS REPUBLIQUE
SARL au capital de 1 000 €
Siège social :
5 RUE MARCEAU 21000 DIJON
935 151 431 RCS de Dijon

L'AGE du 30/06/2026 a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé liquidateur M. Rachid EL OUARDI demeurant 2 Rue du 27^{ème} Régiment d'Infanterie 21000 DIJON, et fixé le siège de liquidation au domicile du liquidateur.

Mention au RCS de Dijon
L2604259

ASSLAS
SAS au capital de 200 Euros
Siège social :
4 rue de courtivron - 21120 TARSUL
838 171 973 R.C.S. de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2026 l'associé unique a décidé la dissolution et sa mise en liquidation amiable, nommé liquidateur M. Lombard Stéphane, demeurant 4 rue de Courtivron - 21120 TARSUL, et fixé le siège de liquidation au siège social.

Mention au R.C.S. de DIJON.
L2604272

CLOTURE DE LIQUIDATION

SCAILS
SARL au capital de 3000 €
Siège social :
4 rue de courtivron 21120 Tarsul
813 656 873 RCS de Dijon

Aux termes de l'AGE en date du 31/07/2026 l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. Lombard Stéphane, demeurant 4, rue de Courtivron 21120 Tarsul pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Radiation au RCS de Dijon
L2604271

Yonne

VENTE CESSION ATTRIBUTION D'APPORTS

ELKE MODE
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 Euros
Siège social : 4 rue des Odebert
89200 AVALLON
104 718 101 R.C.S Auxerre

Suivant acte notarié passé devant Me Lucie LAVOILLOTTE, Notaire à BEAUNE (21), le 24/07/2026, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 29/07/2026, dossier 2026 00031489 référence 2104P01 2026 N 01979, Madame Elke, Maria, TABILLION, demeurant à SAINTE MAGNANCE (Yonne), 3 rue Pierre Martin, née à FRANKENHOLZ (Allemagne) le 13 juin 1962, de nationalité allemande, A CEDE à la société ELKE MODE, société par actions simplifiée, au capital de 2.000 €, ayant son siège à AVALLON (89), 4 rue des Odebert, immatriculé au R.C.S. d'AUXERRE sous le numéro SIREN 104 718 101, représentée par Mesdames Céline CHABAUD née MUTTER et Madame Elke TABILLION, un fonds de commerce d'achat et vente au détail de vêtements de prêt à porter, lingerie hommes, femmes, enfants et accessoires connu sous le nom ELKE MODE situé et exploité à AVALLON (Yonne), 4 rue des Odebert pour l'établissement principal, moyennant un prix de 30.000 €, soit d'éléments incorporels 18.320 € et éléments corporels : 11.680 €.

La jouissance du fonds a été fixé au 01/08/2026 et la propriété de fonds a été fixée au 24/07/2026. L'acquéreur fera une inscription complémentaire au R.C.S. d'AUXERRE (YONNE).

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales en l'étude MGA NOTAIRES SELAS Alexandre GUILPAIN et Marie GANDRE, 6 rue Saint Nicolas - 89700 TONNERRE.

Pour avis.
L2604195

CONSTITUTION DE SOCIETE

MARKET CONVIVIAL

Par acte SSP du 10/07/2026, il a été constitué une SARL dénommée : MARKET CONVIVIAL Siège social : 2 Rue d'Austerlitz, 89000 AUXERRE Capital : 2.000€ Objet : Épicerie et commerce d'alimentation générale ; vente de fruits et légumes ; vente de produits orientaux ; vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, sous réserve des autorisations administratives requises ; dépôt de pain ; relais colis ; services de transfert d'argent en qualité d'intermédiaire agréé et sous réserve des autorisations légales nécessaires ; import-export ; bazar et vente de tous produits non réglementés ; toutes activités connexes ou complémentaires Gérance : M. ID MOULOUD Omar, 18 Rue Jean Dussourd, 92600 ASNIERES-SUR-SEINE Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'AUXERRE
L2604201

MANA INVESTMENT SAS

Par acte SSP du 01/07/2026, il a été constitué une SAS dénommée : MANA INVESTMENT SAS

Siège social : 1 Les Collets, Chambeugle, 89120 CHARNY ORÉE DE PUISAYE

Capital : 40.000€

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Le développement, la conception, la recherche, l'optimisation et l'exploitation de modèles quantitatifs, algorithmiques et systémiques appliqués aux marchés financiers ;
- La gestion et la valorisation des capitaux propres de la Société, notamment par l'investissement pour compte propre ;
- La création, le développement et l'exploitation d'infrastructures technologiques, logicielles et analytiques dans le domaine de la finance quantitative ;
- Et plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

La Société n'exerce aucune activité réglementée soumise à agrément sans avoir obtenu préalablement les autorisations requises.

Président : M^{me} Laurence MEREBIER, 118 avenue Jean Jaurès, 92120 MONTROUGE.

Admissions aux assemblées et droits de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : Actions librement cessibles entre associés. Toute cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément préalable des associés statuant à l'unanimité.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS
L2604221

Groupe Prieur
Experts-Comptables - Commissaires aux Comptes

AS LETTIERI
Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 Euros
Siège social :
1 rue de la Banque, Apt 2
89000 AUXERRE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AUXERRE du 6 août 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : AS LETTIERI

Siège : 1 Rue de la Banque, Apt 2, 89000 AUXERRE

Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5 000 euros

Objet : Développement et recueil de données sur logiciel médical et application mobile

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Stéphane LETTIERI, demeurant 1 Rue de la Banque, Apt 2, 89000 AUXERRE

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.

Pour avis : Le président.

L2604239

MODIFICATION DE STATUTS

REC
Société par actions simplifiée
au capital de 167.010 €
Siège social :
3, rue des Entrepreneurs
89300 JOIGNY
879 258 218 RCS SENS

Le 13 août 2026, à la suite des décisions du Président en date du 31 juillet 2026 prises sur délégation des décisions unanimes des associés en date du 30 juillet 2026, le Président a constaté la réalisation de l'augmentation de capital d'un montant de 25.130 €, pour le porter à 192.140 €.

L2604280

POURSUITE D'ACTIVITE

SF CONSEIL et associés
Vos droits, votre avocat.

42 bd Gambetta - 10000 TROYES
Tél. : 03.25.71.46.30

HB MOTOS
Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 Euros
Siège social :
Lotissement Sainte Colombe
23 rue Lorraine
89100 SAINT DENIS LES SENS
932 233 729 R.C.S. SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 04/08/2026, il a été décidé conformément à l'article L.223-42 du Code commerce, de ne pas dissoudre la société.

Mention sera faite au R.C.S. de SENS.

Pour avis.
L2604277

DISSOLUTION DE SOCIETE

LDS GROUPE

MALHAIRE Automobiles
Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 10.000 Euros
Siège social : La Folie Merat
89240 VILLEFARGEAU
Siège de liquidation :
3 chemin des Frechots
89113 FLEURY LA VALLEE
984 788 158 R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une décision en date du 6 août 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 6 août 2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Clément MALHAIRE, demeurant 3 chemin des Frechots - 89113 FLEURY LA VALLEE, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé 3 chemin des Frechots - 89113 FLEURY LA VALLEE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal des activités économiques de AUXERRE, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.
L2604227



DON DE SANG > RESERVES FRAGILES

**JE DONNERAI ~~DEMAIN~~
DÈS MAINTENANT.**



➔ **Trouvez la collecte la plus proche sur l'appli
Don de sang ou sur dondesang.efs.sante.fr**



dondesang.efs.sante.fr

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR,
DONNEZ VOTRE SANG !



Téléchargez **Don de sang**,
l'appli qui sauve des vies

Tendance. Toujours plus longues, plus larges et plus lourdes, nos voitures ne cessent de grossir au fil du temps. L'association de défense de l'environnement Transport & Environnement tire la sonnette d'alarme.

Alerte sur « l'autobésité »

O nest foutus, on conduit trop gros ! Chaque année, les voitures s'étoffent de quelques petits centimètres qui, lorsqu'on fait les comptes, donnent des mensurations de plus en plus généreuses. L'association Transport & Environnement a pris la... mesure de cet épanouissement continu. En un quart de siècle, la longueur moyenne d'une voiture vendue en Europe est passée de 4,09 m à 4,38 m, un accroissement de 1,2 cm par an. Même constat pour la largeur et la hauteur qui ont gagné 0,5 cm chaque année, la largeur passant de 1,69 m à 1,82 m. Plus préoccupant car cela touche la sécurité, des enfants en particulier, la hauteur des capots a augmenté de 7 cm pour culminer à 84 cm en moyenne l'an dernier. Et qui dit plus longues et plus larges, dit aussi plus lourdes...

Transport & Environnement s'est livré à des projections pour attirer l'attention sur une situation risquant de devenir problématique à moyen terme. Selon les calculs de l'association, en 2040 une voiture pourrait atteindre 4,56 m de long, une largeur de 1,90 m et un capot perché à 92 cm... Et encore, il ne s'agit que d'une moyenne, différente selon les pays européens en fonction de la structure particulière des marchés nationaux. En France, pays de petites voitures depuis toujours ou presque, la question est moins importante.

QUESTION DE SÉCURITÉ

Les raisons qui ont abouti à cette inflation continue sont multiples. Elles tiennent pour une part significative à la sécurité des occupants et aux textes réglementaires imposés à l'échelon européen. Zones de déformation à l'avant et à l'arrière, cellule de survie... Des centimètres et du poids supplémentaires certes, mais pour mieux protéger en cas d'accident. L'objectif d'améliorer la sécurité s'est également traduit par l'arrivée d'une multitude d'aides à la conduite, parfois jusqu'à l'excès. Cette surenchère sécuritaire n'a pas participé directement à l'augmentation de la taille des voitures mais s'est fait ressentir sur la bascule.

Transport & Environnement n'a pas manqué de pointer du doigt le succès des SUV dans cette situation. Aujourd'hui en Europe, les SUV représentent 56 % des nouvelles immatriculations de voitures particulières. Un record, même si on constate un effet de seuil avec un ralentissement de leur montée en puissance. Mais quand on dit SUV, on dit tout et rien à la fois. Impossible de comparer une Peugeot 2008, le SUV le plus vendu en France au premier semestre, et un Range Rover, peu diffusé dans notre pays.

Il n'en reste pas moins que les SUV se distinguent par ce que les



Le Dodge RAM, un pick up bodybuillé : le cauchemar des associations de protection de l'environnement.

constructeurs appellent leur « verticalité » avec des poutres abruptes et des capots toujours plus hauts. Cette mode influence désormais le design des berlines. Et là, ce n'est plus une question d'encombrement mais de sécurité des piétons et plus particulièrement des enfants. L'association a illustré son propos en prenant l'exemple d'un Dodge RAM rendant invisible par son conducteur un enfant mesurant moins de 1,36 m et du Land Rover Defender masquant un enfant de 1,10 m. Deux cas extrêmes et un peu caricaturaux, compte-tenu de la rareté du RAM, non importé en France, et du Defender, plutôt rare dans les rues de nos villes.

4,20 M DE LONG PAS PLUS

Cette augmentation continue de la taille de nos voitures pourrait avoir des impacts sur les places de stationnement, devenues trop petites. Une projection effectuée par Transport & Environnement met en avant une diminution de 8,5 % à 14 % des emplacements disponibles dans les villes. Avec plusieurs exemples à la clé : à Berlin, de 71.000 à 118.000 places pourraient disparaître et à Rome cela pourrait concerner de 58.000 à 95.000 places. À Paris, l'impact serait moindre dans la mesure où la mairie engagée dans une chasse effrénée à la voiture, a déjà effectué une grande partie du travail en

supprimant plusieurs dizaines de milliers de zones de stationnement. « Seulement » de 7.000 à 12.000 emplacements pourraient passer à la trappe.

Pour tenter d'endiguer ce problème Transport & Environnement demande que « l'Etat prenne réellement la mesure de ce danger et que l'Europe se réveille et fixe des limites maximales pour la taille des voitures ». Dans l'absolu, pourquoi pas mais c'est prendre le risque de pénaliser des modèles familiaux plus spacieux et, par voie de conséquence, plus volumineux.

De façon précise, l'association préconise de s'en tenir à une longueur maximale de 4,20 m, une largeur de 1,92 m et une hauteur de capot de 85 cm. 4,20 m, c'est à peine 8 cm de plus que la longueur d'une Clio qu'on ne peut considérer comme un véhicule familial et 8 cm de moins qu'une Golf VIII, l'archétype de la berline compacte...

Autres leviers supposés freiner cette inflation continue des mensurations : des tarifs de stationnement différenciés en fonction de la taille et du poids, des taxes d'immatriculations et de circulation « décourageant activement l'achat de véhicules surdimensionnés », les recettes punitives habituelles, des normes Euro NC plus strictes testant la visibilité des enfants pour les conducteurs, autrement

dit posant le problème de la hauteur excessive des capots.

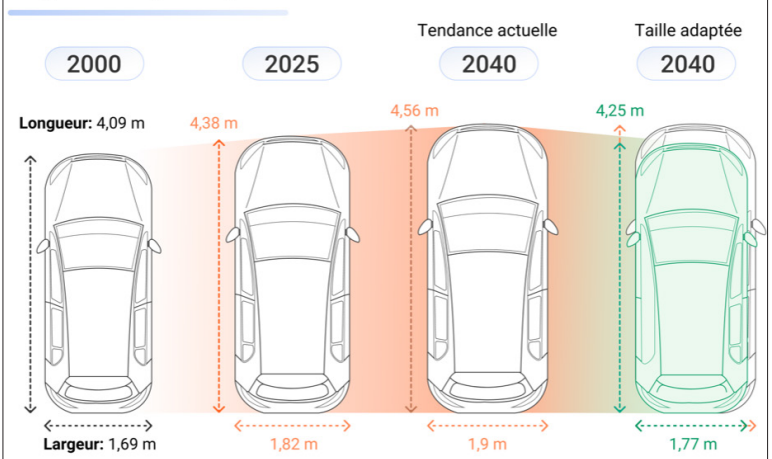
Comment cela se traduira-t-il concrètement ? Par des taxes supplémentaires sans doute. Il est vrai

qu'il n'y en a pas assez pesant sur l'automobile, éternelle vache à lait des États...

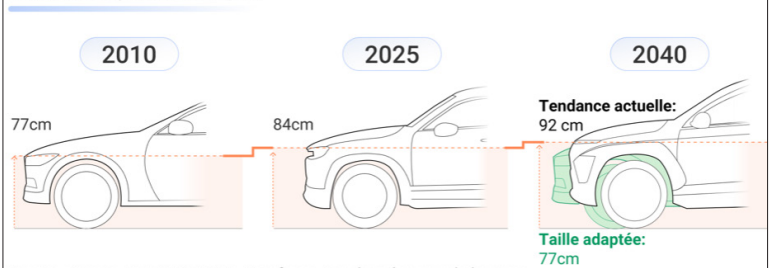
Dominique Marée

Les voitures neuves sont de plus en plus longues, larges, et hautes

Longueur et largeur moyennes



Hauteur moyenne du capot



Source : Inovev, Euro NCAP, EEA, Dataforce. Les données pour la hauteur des capots sont seulement disponibles depuis 2010. Les modèles présentés ci-dessus sont pour illustration uniquement.

CleanCities T&E

À 27 ans, **Laura-Line Legendre** mène deux carrières de front. Entrepreneuse dans la communication et joueuse de tennis fauteuil sur le circuit international, la Seine-et-Marnaise, Dijonnaise d'adoption, poursuit un rêve qui semblait pourtant inaccessible il y a dix ans, lorsqu'un accident de la route a bouleversé sa vie.

Joueuse sur terre battante



Rien ne prédestinait Laura-Line Legendre à devenir joueuse de tennis de haut niveau. Petite, le sport fait déjà partie intégrante de son quotidien. Gymnastique, course à pied, rugby... elle touche à tout, sauf au tennis. Puis, en octobre 2016, alors qu'elle n'a que 16 ans, un accident de la route bouleverse sa vie. Son père est au volant lorsqu'une voiture surgit en effectuant un dépassement dans un épais brouillard. Le choc est frontal. Père et fille survivent, mais rien ne sera plus comme avant.

Commence alors un long parcours de rééducation. C'est au cours d'une sortie organisée à Roland-Garros que Laura-Line Legendre découvre, presque par hasard, le tennis fauteuil. Le déclic est immédiat. Non pas parce qu'elle retrouve un sport, mais parce qu'elle découvre une discipline où la technique, le maniement du fauteuil et l'exigence mentale se mêlent en permanence. « J'étais dans un moment de ma vie où j'avais besoin de changement et de dépassement », confie-t-elle. Cette quête devient rapidement un moteur. Pourtant, les débuts restent modestes. Une séance hebdomadaire, aucune compétition, simplement le plaisir de progresser. Rien ne laisse encore imaginer un avenir international.

En parallèle, Laura-Line poursuit ses études avec la même rigueur. BTS, bachelor puis master en communication entre Troyes, Reims et Paris : elle refuse que le handicap réduise son horizon. Ce parcours universitaire lui permet surtout de préparer la suite. Car, déjà, elle comprend qu'une carrière sportive, particulièrement dans le parasport, ne peut reposer uniquement sur les résultats sportifs.

DES AMBITIONS MONDIALES

Cinq ans seulement après avoir découvert le tennis fauteuil, Laura-Line Legendre s'est déjà fait une place sur le circuit international. Une progression fulgurante pour celle qui n'avait jamais tenu une raquette avant son accident. Aujourd'hui classée dans le Top 100 mondial, elle nourrit des objectifs à la hauteur de son investissement : intégrer le Top 50, décrocher une place parmi les meilleures Françaises, puis viser les Jeux paralympiques de Los Angeles en 2028. Et, comme tout joueur de tennis français, un rêve domine les autres : fouler un jour les courts du tableau principal de Roland-Garros.

Les qualifications pour Roland-Garros 2026, « c'était déjà un exploit d'en être ».

Cette année, elle a déjà franchi une étape symbolique. Sélectionnée parmi les six Françaises retenues pour les toutes premières qualifications de Roland-Garros en tennis fauteuil, elle mesure le chemin parcouru. « C'était déjà un exploit d'en être », confie-t-elle avec humilité. Une expérience qui confirme surtout que le plus haut niveau n'est plus un rêve inaccessible, mais un objectif de travail.

Pour y parvenir, la Dijonnaise

d'adoption s'impose un quotidien millimétré. Chaque matin est consacré au tennis, chaque après-midi au travail physique. Deux semaines par mois sont ensuite réservées aux tournois, en France comme à l'étranger. Entre deux déplacements, les séances sont adaptées aux lacunes repérées lors des compétitions : maniement du fauteuil, déplacements, stratégie ou encore apprentissage de nouveaux coups. « Plus j'apprends, plus j'ai une vision large du jeu », explique-t-elle.

CONVAINCRE LES SPONSORS

Mais derrière les performances sportives se cache une réalité économique beaucoup moins reluisante. Dans le tennis fauteuil, même remporter un tournoi ne garantit pas de rentrer dans ses frais. Inscriptions, transports, hôtels, maté-

riel... les dépenses s'accumulent rapidement. Son fauteuil de compétition représente à lui seul un investissement d'environ 10.000 €. Quant aux sponsors, ils restent difficiles à convaincre lorsque l'on n'évolue pas encore parmi l'élite mondiale. « C'est un peu au compte-gouttes », résume-t-elle. Un partenaire finance quelques mois de compétition, puis il faut repartir convaincre de nouveaux soutiens.

ENTREPRENDRE POUR GAGNER SA LIBERTÉ

Pour poursuivre son rêve sportif, Laura-Line Legendre a rapidement compris qu'il lui faudrait construire un modèle économique solide. Alors qu'elle termine son master en communication, elle crée sa propre société. À l'origine, l'objectif est simple : travailler pour l'entreprise

Wheel, spécialisée dans les fauteuils roulants, tout en conservant la souplesse nécessaire pour s'entraîner et voyager. Une décision qui, avec le recul, s'avère déterminante.

Aujourd'hui, ses journées ressemblent à un exercice d'équilibre. Trois heures d'entraînement le matin, plusieurs heures de travail devant son ordinateur, des rendez-vous clients, puis une nouvelle séance physique avant de préparer le tournoi suivant. En déplacement, il faut encore trouver le bon équilibre entre les obligations professionnelles et la concentration indispensable à la compétition. « Quand j'ai trois ou quatre heures de travail, je dois être très efficace », raconte-t-elle. Une discipline quotidienne qui lui permet de mener de front deux carrières sans jamais sacrifier l'une au profit de l'autre.

Cette capacité d'organisation, Laura-Line Legendre l'attribue en partie à son accident. Loin d'y voir uniquement une épreuve, elle considère que cette rupture dans sa vie l'a obligée à se réinventer. « J'ai appris naturellement à vivre avec mon handicap et à adapter ma vie », résume-t-elle. Une philosophie qui irrigue désormais aussi bien son activité professionnelle que sa carrière sportive. Tout est pensé pour avancer dans une même direction !

À seulement 27 ans, Laura-Line Legendre refuse pourtant de parler d'aboutissement. Elle se considère encore au début de son parcours, convaincue que sa marge de progression est immense. Les Jeux paralympiques de Los Angeles, Roland-Garros ou encore le Top 50 mondial rythment déjà ses prochaines saisons...

ENZO BEAUDET

1999

Le 31 août, naissance à Provins (77)

2023

En décembre, création de son entreprise.

2024

En juillet, première participation à un tournoi de la Fédération internationale de Tennis-fauteuil (ITF).

2025

Participation aux championnats de France à Roland-Garros.

2026

En juin, sélectionnée pour les qualifications au tournoi de Roland-Garros.



Laura Line Legendre est la 8^e joueuse française de tennis fauteuil. Crédit : photo personnelle Laura-Line Legendre.



Retrouvez tous nos portraits sur **journal-du-palais.fr**

